



25 BP 1906 ABIDJAN 25

+225 22 42 68 93

+225 01 96 07 30

+225 05 11 44 44

alternativeci@yahoo.fr

alternativecotedivoire@gmail.com

SITUATION DES DROITS DES MINORITES SEXUELLES EN COTE D'IVOIRE

La Côte d'ivoire est l'un des pays en Afrique où la question de l'homosexualité demeure du moins tabou.

CONTEXTE LEGALE

Nous ferons dans ce document un focus sur la question légale et politique en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire comme bon nombre de pays dans le monde a ratifié la charte des droits de l'homme et par ricochet les deux pactes de 1966 en l'occurrence le **PIDESC (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)**, **PIDCP (pacte international relatif aux droit civil et politique)** le 26 mars 1992.

Elle a aussi, signée ratifiée et déposée la charte africaine des droits de l'homme et des peuples à la CADPH les, 01/03/2002; 27/02/2004 ; 18/06/2007 donc elle est garante du respect de ses engagements vis-à-vis de ces pairs.

Dans le même cas d'espèce nombreux sont les états qui n'appliquent pas la résolution n°275 de la charte Africaine des Droits de l'homme et des peuples (**Résolution sur la protection contre la violence et d'autres violations des droits humains de personnes sur la base de leur identité ou orientation sexuelle réelle ou supposée**). Elle aussi, est un manquement dans la gestion des violences OSIG.

En côte d'Ivoire la situation légale des LGBTI n'est vraiment pas des plus enviable à un moment donné nous avons toujours pensés à un vide juridique dans le code pénal Ivoirien contraire à un flou juridique sur la question de l'homosexualité.

C'est ainsi que dans son article 360 du code pénal Ivoirien il est dit « **Est puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 50 000 à 500 000 francs quiconque commet un outrage public à la pudeur. Si l'outrage public à la pudeur consiste en un acte impudique ou contre nature avec un individu du même sexe l'emprisonnement est de six mois à deux ans et l'amende de 50 000 à 300 000 francs. Les peines peuvent être portées au double si le délit a été commis envers un mineur ou en présence d'un mineur de dix-huit ans** ».

Dans le code pénal Ivoirien, il n'y existe pas concrètement un article qui parle de la discrimination de genre. Le seul article parlant de discrimination est l'article 199 du code pénal mais il s'agit entre autre de discriminations (**raciale et religieuse**) donc la discrimination de genre n'y figure à n'aucun moment.

Depuis décembre 2013 les cas de violences chez les populations clé et surtout chez les LGBTI en Côte d'Ivoire sont de plus en plus fréquents, rapprochés et isolés. Elles restent la plupart du temps impunies. Nous avons eu plus de médiations que d'actions en justice car ne pouvant aboutir.

Le types de violations constatées au courant de la périodes 2013-2016 sont :

- Le droit à l'accès à la justice ;
- Le droit à la liberté d'expression.
- Le droit au loisir
- Le droit à l'intégrité physique et moral

Quelques cas de violations constaté au niveau d'ALTERNATIVE CÔTE D'IVOIRE de 2013 à 2016

- ✚ Cas de solo de Dabou (2013) qui a été séquestré violenté et n'a pas eu de suite à sa plainte la police n'estimant pas de la légitimité de la plainte et surtout la crainte d'un soulèvement d'un mouvement religieux.
- ✚ Cas de Vianney de Assuendé en (2014), qui a été séquestré enchaîné et filmé par la reine et sa cour royale d'Assuendé. Les photos dégradantes qui ont été prises par un policier qui était présent lors de la séquestration de monsieur Vianney ont été mises sur un journal de la place.
- ✚ Cas du directeur d'Alternative CI et ces deux collègues (2014) à son domicile par les riverains. L'accusation de la promotion de l'homosexualité auprès des jeunes de la cité. Ils se sont donc fais séquestrer sur ordre du président du syndic et la présidente des femmes de la cité. Parmi les personnes qui ont séquestré, il y avait un gradé de l'armée qui est allé porter plainte à la police pour harcèlement. Par la suite, voulant porter plainte le directeur exécutif d'ACI a vu sa plainte prise en compte.
- ✚ Le saccage du siège d'ACI (2014) la police étant prévenu du fait d'une violation de domicile, ils sont arrivés 2 heures de temps après le saccage du siège par plus de 200 (deux cent jeunes) qui ont été loués pour cette sale besogne.
- ✚ Le plus récent le cas de SASSANDRA arrestation arbitraire sur la base de l'orientation sexuelle et l'identité de genre pour deux jeunes adultes et ont reçu 3 mois d'emprisonnement ferme. Quand nous savons qu'il ya un flou juridique comme stipulé plus haut.

Il est vrai que plusieurs cas ont été récéncés pendant cette période de 2013 à 2016.

En côte d'ivoire, il existe beaucoup de mécanismes pour la défense des droits humains. Il existe plusieurs types.

Une INDH qui est fonction et qui gère toute les questions relatives aux droits humains elle centralise les données et les différents rapports des cas de violences commissent dans une période donnée.

Les organisations de défenses de droits humains qui ont une plateforme avec des organisations communautaires et identitaires parmi lesquelles ALTERNATIVE CÔTE d'Ivoire.